

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
BUDGET PRIMITIF 2024**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES FAUCIGNY GLIERES**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de Communes Faucigny-Glières ; elle est disponible sur le site internet de la CCFG.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président de la CCFG, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les Budgets Primitifs 2024 de la CCFG (budget principal et budgets annexes) sont soumis au vote du Conseil Communautaire le 26 mars 2024. A la suite du vote, Il peut être consulté sur simple demande au Service Finances de la CCFG aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 29 janvier 2024 au Conseil Communautaire. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.
- maintenir un niveau d'investissement important pour soutenir l'activité économique et maintenir les services à la population tout en maîtrisant l'endettement.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la Communauté de Communes ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## **LE BUDGET PRINCIPAL**

### **I. La section de fonctionnement**

#### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

Pour notre collectivité :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, centres de loisirs, médiathèque, service jeunesse, centre nautique (budget annexe), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Le budget de fonctionnement 2024 de la CCFG s'équilibre à **26 879 111 €**

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 du budget principal de la CCFG s'élèvent à **26 327 111 euros**.

**Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées par :**

- Les dépenses à caractère général (chapitre 011) comprenant les consommations de fluides, l'entretien des bâtiments, les achats de matières premières, fournitures, petits équipements, etc ;
- Les charges de personnel (chapitre 012) comprenant les salaires des employés de la CCFG ainsi que les charges correspondantes ;
- Les atténuations de produits (chapitre 014) : il s'agit des attributions de compensations versées aux communes membres (AYZE – BONNEVILLE – CONTAMINE SUR ARVE – MARIGNIER – VOUGY), la contribution au Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) et le prélèvement au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques.
- Les autres charges de fonctionnement courante (chapitre 65) comprenant notamment les subventions aux associations, les participations aux divers syndicats auxquels adhère la CCFG et les indemnités des élus.
- Les charges financières (chapitre 66) correspondant aux intérêts des emprunts en cours.
- Les charges spécifiques (chapitre 67) comprenant notamment les titres annulés sur exercices antérieurs
- Les provisions (chapitre 68)

Les charges de personnel représentent **37.63 %** des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 du budget principal de la CCFG s'élèvent **25 643 741 euros**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la CCFG à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau, soit pour ce budget primitif 2023 un montant de **2 993 737 €** (2 310 367 € de prélèvement et 1 235 370 € de dotation aux amortissements – 552 000 € de recettes d'ordre).

#### **Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées par**

- Les atténuations de charges (chapitre 013) correspondant aux remboursements sur charges de personnel (remboursement sur rémunération (arrêt maladie ou accident du travail), part des agents sur les tickets restaurants, remboursements sur charges.
- Les produits des services, ventes diverses (chapitre 70), il s'agit notamment des participations des familles sur la restauration scolaires, les crèches et garderies périscolaires, le centre de loisirs, le service jeunesse, les adhésions à la médiathèque, etc... mais également les refacturations entre la CCFG et les communes membres ou autres collectivités notamment sur les marchés à groupement de commandes (par exemples pour le carburant où la CCFG prend en charge la totalité des dépenses et facture à chaque collectivités membres du groupement de commande la part lui revenant)
- Les impôts et taxes (chapitre 73 et 731). En effet la M57 fait la distinction entre la fiscalité locale (731) comprenant la cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les Impositions Forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) et les impôts et taxes (73) comprenant les attributions de compensation négatives versées par les communes (GLIERES VAL DE BORNE et BRISON, et les reversements par l'Etat : le Fonds National de Garantie Individuel (FNGIR), les fractions de TVA en compensation de la Taxe d'Habitation et de la CVAE.
- Les dotations et participations (chapitre 74) comprenant notamment les dotations de l'Etat (dotations d'intercommunalité et dotation de compensation) mais aussi les subventions de fonctionnement des différents organismes notamment la CAF pour l'enfance et la Petite Enfance

Les recettes les plus importantes sont :

- Les chapitres 73 et 731 :
  - Chapitre 73 : 9 282 135 €
  - Chapitre 731 : 5 490 000 €

**Soit 14 772 135 € au global**

- Le chapitre 74 avec un total de **7 965 676 €** dont :

a) Les dotations de l'Etat.

- La dotation d'intercommunalité estimée à **25 000 €**
- La dotation de compensation estimée à **2 146 800 €**

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle devrait baisser cette année suite à la Loi de Finances 2024 qui prévoit un écrêtement. Le montant prévisionnel inscrit est de 1 650 000 € au lieu de 1 701 248 €

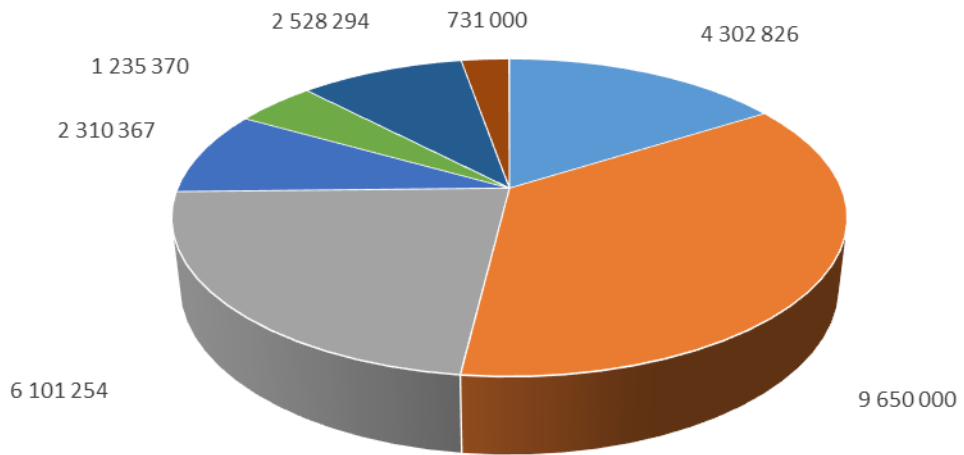
Le Fonds National de Garantie Individuel (FNGIR) devrait être inchangé à **3 261 307 €**

Outre les dotations de l'Etat, la CCFG perçoit également un montant important de subventions notamment sur le section Enfance, Petite-Enfance et Jeunesse (près de 900 000 €) de la part de la CAF, des subventions également sur la politique de la ville (crédits spécifiques et cité éducative)

- Les autres produits de gestion courantes (chapitre 75) correspondent aux loyers que la CCFG reçoit notamment sur les logements situés au-dessus de la médiathèque, l'ex CERD loué à Proximiti, les micro-crèches mais aussi la redevance d'OGF pour le crématorium et d'excédent du budget fibre qui sera reversé au budget principal pour un montant de 600 000 € (l'excédent net de ce budget en 2023 s'élève à un peu plus de 800 000 €)

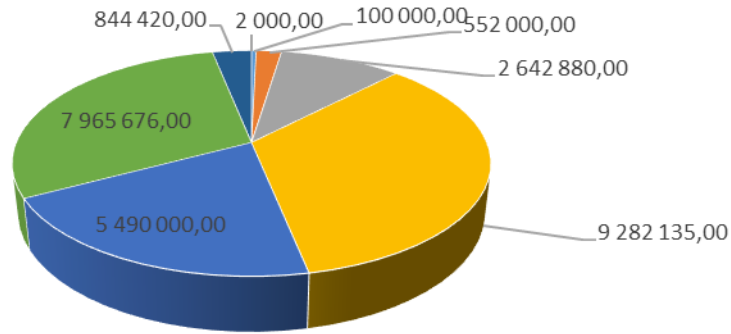
b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL



- CHARGES A CARACTERE GENERAL
- ATTENUATIONS DE PRODUITS
- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
- CHARGES EXCEPTIONNELLES
- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES
- DEPENSES IMPREVUES
- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS
- CHARGES FINANCIERES

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL



- ATTENUATIONS DE CHARGES
- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS
- PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES
- IMPOTS ET TAXES
- FISCALITE LOCALE
- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
- PRODUITS EXCEPTIONNELS

### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024:

- *Concernant les ménages*
  - Taxe foncière sur le bâti : 3% identique à 2023
  - Taxe foncière sur le non bâti : 3.05 % identique à 2023
  - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (budget annexe Gestion des Déchets) : 10.5 % identique à 2023
- *Concernant les entreprises*
  - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 21.67 % identique à 2023
- GEMAPI : le Conseil Communautaire vote un produit, il est proposé de l'augmenter et de le porter à 700 000 € au lieu de 593 200 € l'an dernier. Celui-ci est réparti entre toutes les personnes physiques et morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procurées l'année précédente aux communes membres de l'EPCI à fiscalité propre.

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la CCFG à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la CCFG regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à **18 739 928 €**

### c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

#### **L'ENFANCE ET LA PETITE ENFANCE :**

- Poursuite des Participations pour la construction des restaurants scolaires de Contamine et Ayze
- Démarrage des travaux de la Micro-Crèche des Ramettes
- Maitrise d'œuvre et démarrage des travaux du restaurant scolaire et la crèche de Marignier, ainsi que la MAM de Glières Val de Borne
- Etude pour la création d'une micro-crèche sur la commune de Vougy

#### **LES EQUIPEMENTS CULTURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :**

- La poursuite des travaux de restauration du château des Sires du Faucigny avec le démarrage des travaux d'aménagement du bâtiment central.

#### ➤ **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :**

- Poursuite du Fonds Air Bois et de l'OPAH

## **ACTIONS ECONOMIQUES – AGRICULTURE – INDUSTRIE – DEVELOPPEMENT**

- Elaboration d'un projet alimentaire (subventionné)
- La poursuite du Fonds Air Industrie mais pas de demande d'entreprise pour le moment
- Subvention d'investissement à l'EPIC du Tourisme

## **ENVIRONNEMENT**

- Poursuite du schéma directeur de randonnée
- Politique cyclable (étude de jalonnement (subventionnée à 50 %)
- Etude ISDI sur le Lac du Bois d'Avaz

## **TRANSPORT ( VOIRIE/LES MODES DOUX/L'URBANISATION :**

### La Voirie

- Travaux route de Mimonet à d'Ayze
- Etude sur la zone 2AU à Ayze
  
- Travaux Rue du Pratz Colis à Bonneville
- Travaux route de l'Epargny à Bonneville
- Travaux rue d'Andey à Bonneville
- Travaux route de la Gerbe à Bonneville
- La rue de l'Industrie à Bonneville
- Carrefour à feux à la Côte de Hyot à Bonneville
- Travaux rue des Primevères à Tucinges (Bonneville)
- Travaux rue JJ Rousseau au Boucher (Bonneville)
- Le chemin des Planes à Brison
- Le carrefour à feux à Saxia sur Glières Val de Borne
- Travaux des trottoirs avenue de la Plaine à Marignier
- Travaux rue des Pacots à Marignier
- Etudes intersection RD06, carrefour de l'Etoile et sécurisation rue d'Ossat/Cormand à Marignier
- Travaux Route de la Chapelle à Vougy
- Travaux carrefour route Tour de l'Isle à Vougy

De nombreuses opérations sur les différentes communes en voirie divers, et des études diverses

### L'accompagnement à l'Urbanisation

- La requalification du Centre Village d'Ayze avec la place de la Mairie
- Maitrise d'œuvre et début des travaux du cœur de Village de Contamine sur Arve
- Etude poursuite cœur de village de Glières Val de Borne

- Etude sur le cœur de village à Marignier
- Poursuite des travaux sur les rues du Centre-Ville de Bonneville
- Poursuite des travaux de requalification du centre de Vougy

#### Les voiries structurantes

- Le giratoire route des granges /Grangeat à Contamine
- La participation annuelle au CD74 pour le contournement de Marignier
- Etude pour le giratoire près de super U à Marignier

#### La mobilité – schéma cyclables

- Le prolongement de la voie verte Ecole Ayze par le tronçon des Merzières
- Etude de la piste cyclable/traversée voie ferrée à Ayze
- Une tranche de travaux de la voie verte Bonneville – St Pierre
- Etude pour la voie verte Marignier/Vougy
- Etude pour la voie verte Vougy/Marnaz

#### Ouvrages d'Art

- Démarrage des travaux sur le Pont de l'Europe

#### Parkings

- Travaux parking du cimetière à Ayze
- Fin des travaux du parking des Gallinons à Bonneville

#### Liaisons Multimodales

- Acquisition de garages rue du canal à Bonneville pour le PEM
- Frais d'études pour l'aménagement parking gare PEM de Marignier

- d) Les subventions

d'investissements prévues :

- de l'Etat
- de la Région
- du Département
- de l'Europe
- Fonds de concours
- Autres

### III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

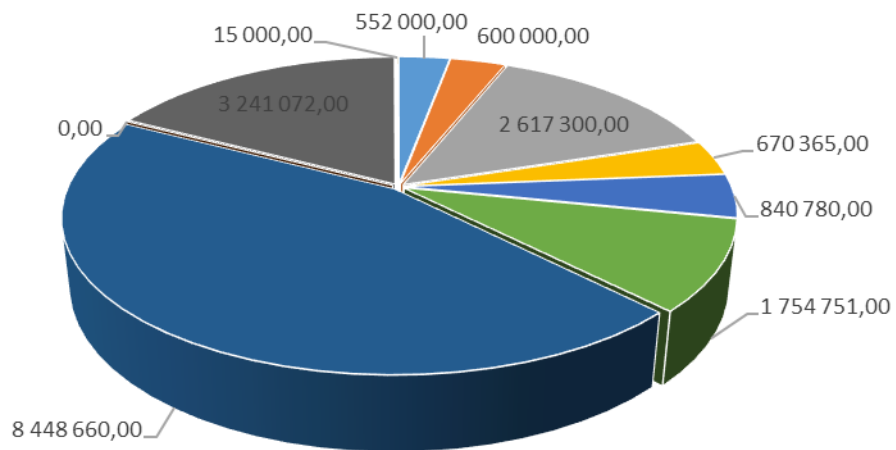
a) Recettes et dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire :

BALANCE DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRES	DEPENSE	26 879 111,00
011	Charges à caractère général	4 302 826,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 650 000,00
014	Atténuations de produits	6 101 254,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 235 370,00
22	Dépenses imprévues	0,00
23	Prélèvement pour investissement	2 310 367,00
65	Autres charges de gestion courante	2 528 294,00
66	Charges financières	731 000,00
67	Charges spécifiques	10 000,00
68	Provisions	10 000,00
CHAPITRES	RECETTE	26 879 111,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	
013	Atténuations de charges	100 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	552 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 642 880,00
73	Impôts et taxes	9 282 135,00
731	Fiscalité locale	5 490 000,00
74	Dotations et participations	7 965 676,00
75	Autres produits de gestion courante	844 420,00
77	Produits spécifiques	2 000,00

b) Recettes et dépenses d'investissement par chapitre budgétaire :

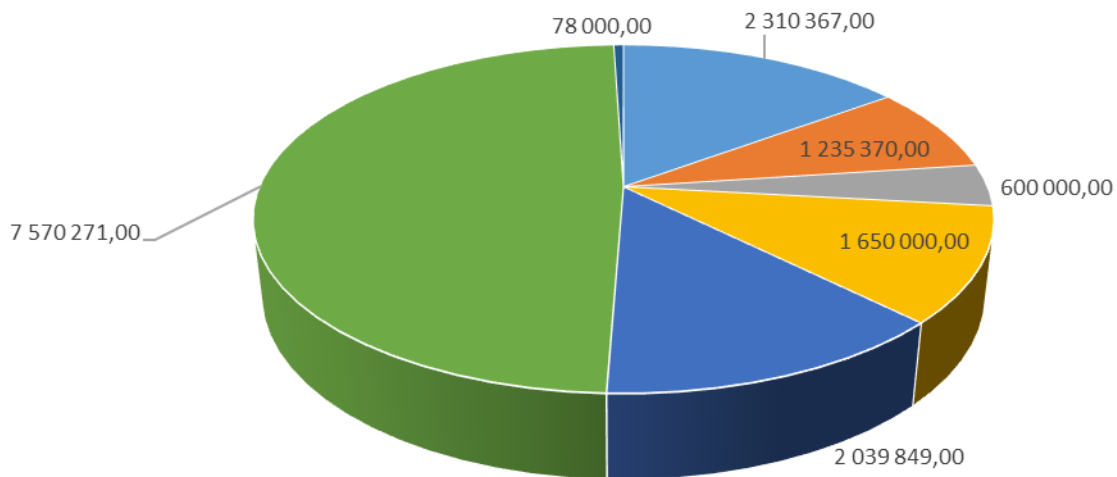
BALANCE D'INVESTISSEMENT		BUDGET PRIMITIF
<b>I</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>D</b>	<b>DEPENSE</b>	<b>18 739 928,00</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	552 000,00
041	Opérations patrimoniales	600 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 617 300,00
20	Immobilisations incorporelles	670 365,00
204	Subventions d'équipement versées	840 780,00
21	Immobilisations corporelles	1 754 751,00
23	Immobilisations en cours	8 448 660,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
4581	Opérations sous mandat	3 241 072,00
4582	Opérations sous mandat	15 000,00
<b>R</b>	<b>RECETTE</b>	<b>18 739 928,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	2 310 367,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 235 370,00
041	Opérations patrimoniales	600 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 650 000,00
13	Subventions d'investissement	2 039 849,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 570 271,00
23	Immobilisations en cours	78 000,00
4581	Opérations sous mandat	2 000,00
4582	Opérations sous mandat	3 254 071,00

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL



- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS
- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES
- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES
- IMMOBILISATIONS EN COURS
- OPERATIONS SOUS MANDAT (DEPENSES)
- OPERATIONS PATRIMONIALES
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES
- OPERATIONS SOUS MANDAT (RECETTES)

### RECETTES D'INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL



- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
- OPERATIONS PATRIMONIALES
- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
- IMMOBILISATIONS EN COURS
- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS
- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES
- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

b) Principaux ratios

<b>Informations financières - ratios (2)</b>		<b>Valeurs</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	831,6121605
2	Produit des impositions directes/population	526,4856725
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	938,3103215
4	Dépenses d'équipement brut/population	417,5121534
5	Encours de la dette/population	870,0892793
6	Dotation globale de fonctionnement/population	77,40394896
7	Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement (2)	41,36%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)	76,24%
9	Dépenses de fonct.Dette/Recettes réelles de fonct. (2)	98,55%
10	Dépenses d'équipement brut/Recettes réelles de fonctionnement (2)	44,50%
11	Encours de la dette/recettes de fonctionnement(2)	92,73%

c) Etat de la dette

Au 31 décembre 2023, le capital restant dû était de 24.5 M € (budget principal) et la capacité de désendettement de 6.92 années.

### **LES BUDGETS ANNEXES**

Sept budgets annexes sont rattachés au budget principal de la CCFG :

- a. Le budget annexe du Centre Nautique
- b. Le budget annexe de la Gestion des Déchets
- c. Le budget annexe GEMAPI pour la Gestion des milieux aquatique et la prévention des inondations
- d. Trois budgets annexes pour les zones d'activités économiques implantées sur les communes de Bonneville, Contamine sur Arve, et Marignier.
- e. Le budget annexe fibre optique

Un nouveau budget annexe a été créé lors du Conseil Communautaire du 29 janvier afin de séparer la ZAE du Bronze pour un meilleur suivi budgétaire, il sera proposé au vote lors d'un prochain conseil.

a) **Budget Annexe du Centre Nautique**

Il s'équilibre à la somme de **1 548 750 €** en fonctionnement et à **177 460 €** en investissement

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- Les dépenses courantes (fluides, entretien du bâtiment et de ses abords, du matériel, etc...pour un montant de **667 960 €**
- Les dépenses de personnel pour un montant de **845 770 €**
- Des charges financières pour **2 300 €**
- Des dotations pour amortissements pour **18 500 €**

Les recettes de fonctionnement comprennent principalement :

- Les produits des entrées, activités et cours pour un montant de **950 000 €**
- La prise en charge du déficit par le budget principal pour un montant estimé de **542 450 €**

Les dépenses d'investissement comprennent :

- Des acquisitions diverses de matériel pour le bassin et des travaux d'entretien sur le bâtiment et la poursuite des études concernant le centre de bien être.

La section d'investissement sera financée par du FCTVA, et un emprunt à hauteur de **124 960 €**

**b) Budget Annexe Gestion des Déchets**

Il s'équilibre à **4 411 820 €** en fonctionnement et à **2 192 500 €** en investissement.

Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment :

- Les dépenses courantes (fluides, entretien matériel et véhicules notamment les bennes à ordures ménagères, et enlèvement des déchets dans les déchetteries et les points d'apports volontaires (collective sélective), etc...pour un montant de **1 487 400 €**
- Les dépenses de personnel pour un montant de **1 030 252 €**
- La participation au SIVOM de Cluses pour l'incinération des ordures ménagères pour un montant de **940 000 €**

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement :

- |  |                    |
|--|--------------------|
| ➤ De la taxe d'enlèvement des ordures ménagères :  | <b>4 000 000 €</b> |
| ➤ De la redevance spéciale, location de containers,<br>et redevance pour enlèvement déchets en déchetterie | <b>295 000 €</b>   |
| ➤ Des soutiens Eco-système, Eco-maison, EcoDDS   | <b>97 200 €</b>    |

Comme pour le budget principal, l'écart entre le volume total des recettes réelles de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement, pour ce budget 2024, c'est une somme de **921 763 €** (comprenant le prélèvement pour investissement à hauteur de **542 763 €** et la dotation d'amortissement de **379 000 €**)

Les dépenses d'investissement comprennent :

- Les travaux d'aménagement de points d'apports volontaires et l'acquisition de containers semi-

enterrés pour un montant de plus de **1 275 000 €**

- Des études le début des travaux pour la déchetterie de Glières-Val-de-Borne
- Quelques travaux dans les déchetteries
- Des acquisitions de véhicules (piaggio, kangoo pickup électrique, bennette)

Cette section d'investissement est financée en grande partie par l'auto financement (prélèvement sur le fonctionnement et dotation aux amortissements), mais aussi par le FCTVA sur les travaux et acquisitions pour un montant de **340 000 €**. Afin d'équilibrer la section d'investissement, un emprunt prévisionnel de **889 335 €** sera nécessaire. Toutefois, celui-ci pourra être diminué voir disparaître lors du budget supplémentaire avec la reprise des résultats.

### **c) Budget annexe GEMAPI**

Il s'équilibre à **963 167 €** en fonctionnement et à **349 739 €** en investissement

En raison de la nécessaire réflexion à mener sur un schéma directeur des eaux pluviales, des eaux de ruissellement, des inondations propres à la CCFG et des travaux qui seront à engager, il est proposé d'augmenter le produit de la taxe et de voter un produit de 700 000 € au lieu de 593 200 € en 2023

Les dépenses de fonctionnement comprennent pour la plus grande partie la participation au SM3A pour un montant de **515 000 €** ainsi que des dépenses diverses (fournitures et personnel) relatives aux travaux sur les zones humides non prises en charge par le SM3A pour un montant prévisionnel de 64 500 €

Ces dépenses sont financées par la taxe GEMAPI adossée aux taxes foncières, et cotisation foncière économique.

En investissement, inscription d'une somme de **349 739 €** pour travaux divers financés par un prélèvement sur le fonctionnement.

### **d) Les budgets annexes des zones d'activités économiques**

#### **BUDGET ANNEXE ZAE De BONNEVILLE**

Il s'équilibre à :

- **4 698 163 €** en fonctionnement
- **4 200 058 €** en investissement

Y compris les comptes de stocks.

En dépenses, il s'agit essentiellement d'acquisition de terrain sur la zone de Pré-Mouchet et la zone de Motte-Longue, ainsi que des études pré-opérationnelles et un accompagnement juridique sur Pré-Mouchet. et également d'études sur la même zone et sur Prè Mouchet. Les travaux de viabilisation sont prévus sur 2024/2025 avec une commercialisation à partir de 2025.

Il y a également des frais financiers liés à deux prêts relais dont le remboursement est prévu en 2025 et 2026

En recettes des ventes de terrain dans la zone des Bordets 2 sont prévues, elles couvriront les dépenses prévues sur les deux autres zones.

#### BUDGET ANNEXE ZAE CONTAMINE SUR ARVE

Il s'équilibre à :

- **1 928 266 €** en fonctionnement
- **1 607 993 €** en investissement

Les dépenses concernent la fin des travaux d'aménagement de la zone de la Forêt

Les recettes prévisionnelles correspondant à des ventes de terrains toujours dans la zone de la Forêts à hauteur d'un peu plus de 1.3 M€

Pas d'emprunt nécessaire, avec les ventes, nous devrions pouvoir rembourser le prêt relais à hauteur de 1 035 012 €

#### BUDGET ANNEXE ZAE DE MARIGNIER

Il s'équilibre à :

- **410 746 €** en fonctionnement
- **410 746 €** en investissement

Les dépenses concernent essentiellement des acquisitions de parcelles et des études dans la zone des Près-Paris. Le financement sera assuré par un prêt relais de **240 000 €**.

#### BUDGET ANNEXE ZAE DU BRONZE

Le Conseil Communautaire a délibéré le 29 janvier dernier pour créer ce nouveau budget, nous venons juste de recevoir son immatriculation INSEE, celui-ci sera proposé au vote ultérieurement.

##### **e) Le budget Annexe Fibre Optique**

Il s'équilibre à :

- **465 000 €** en fonctionnement
- **256 555 €** en investissement

En fonctionnement, ce budget comprend essentiellement les charges de personnel pour le contrôle de la DSP et les prestation d'AMO, ainsi que les frais financiers de l'emprunt réalisé en 2022 pour le rachat des réseaux aux communes d'Ayze, Vougy et la RGEB.

Nous avons intégré également sur cet exercice des amortissements des réseaux acquis en 2023.

Les dépenses de fonctionnement sont entièrement couvertes par la redevance du concessionnaire qui permet également de faire un virement à l'investissement de 41 555 €.

Le virement à la section d'investissement et les amortissements permettent de prendre en charge le remboursement du capital des emprunts et de dégager une somme de 100 000 € pour d'éventuels travaux non pris en charge par Faucigny-Glières-Fibre.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.